

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 15 JANVIER 2015 - n°1/2015**

En l'absence de M. COURTEILLE, Maire, pour raison de santé, c'est M. PARIS Jean-Claude, 1^{er} adjoint, qui a présidé la séance.

Présents :

PARIS Jean-Claude 1 ^{er} adjoint	GUERIN Maryline 2 ^{ème} adjoint	
BOUDRY Marc	JEHAN Gabriel	
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	GAOUYAT Claude
DESLOGES Gilbert	LUQUET Philippe	

Absents excusés : BOISHY Martine pouvoir à PARIS Solange - MARGUERITTE Dominique pouvoir à GUERIN Maryline - COURTEILLE Eric

Secrétaire de séance : BOUDRY Marc

**Lecture du compte rendu du 9 DECEMBRE 2014 : accepté à l'unanimité
Les comptes-rendus de septembre et octobre ont été acceptés à l'unanimité après
avoir rajouté une information oubliée concernant l'entreprise LAGOGUEE.**

Points en plus : acceptés par l'ensemble du conseil des membres présents

- Délibération « agence de l'eau » pour travaux route de Landivy
- Délibération tarif location de la salle
- Demande de l'association gymnastique volontaire de Buais
- Demande de subvention classe de voile
- Demande de subvention séjour à Paris
- Délibération sur le Droit des sols

1°) AVENIR DE L'ECOLE - PROPOSITION DE DELIBERATION

Suite aux différents courriers reçus de l'inspection depuis quelques semaines, l'avenir de notre école est vraiment incertain.

L'Inspection demande aux conseillers de prendre une décision sur la fermeture ou non de l'école de Buais.

Pour information et pour approbation, nous avons lu le courrier réalisé par M. le Maire et ses adjoints, envoyé à l'Inspection au début du mois de janvier 2015.

Le conseil, majoritairement, ne souhaite pas se prononcer sur la fermeture définitive de l'école et voudrait que cela soit l'Inspection académique qui prenne la décision finale.

2°) DELIBERATION POUR MANDATEMENT INVESTISSEMENT

Afin de faciliter le travail du secrétariat et afin de ne pas établir une délibération par factures, le conseil peut décider de délibérer pour donner pouvoir au Maire pour mandater les factures d'investissement dans la limite des « restes à réaliser » et dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014.

Pour information :

- l'investissement 2014 : 633 394 € / 4 = environ 158 348 € pour le budget commune
- l'investissement : 2014 : 37 600 € / 4 = environ 9 400 € pour le budget assainissement

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil :

- **DECIDE** d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2015 dans la limite du quart de l'année passée.

3°) DECISION SUR LA PROPOSITION DE MISSION : groupe scolaire

Suite à l'avenir incertain de notre école, la réaffectation des bâtiments du groupe scolaire avait été envisagée par l'ensemble du conseil en donnant pouvoir au Maire afin qu'il fasse réaliser des études de faisabilité.

Nous avons reçu 2 propositions de mission. La plus intéressante est celle de PACT ARIM des Pays normands de Caen pour un montant de 3 500 € HT (4200 € TTC).

L'ensemble du conseil à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de confier la mission d'étude à PACT ARIM pour un montant de 3 500 € HT ;
- **DONNE** pouvoir au Maire et/ou à son 1^{er} adjoint pour la signature de tous les documents s'y réfèrent ;
- **DEMANDE** à ce que ce montant soit budgétisé en fonctionnement dans le budget primitif 2015 (commune).

4°) DELIBERATION : BANQUE ALIMENTAIRE COLIS 2014

M. PARIS Jean-Claude rappelle au Conseil que nous avons des familles en difficulté sur la commune. Que ces personnes ont le droit aux colis alimentaires distribués par la Banque Alimentaire de la Manche (suivant des critères financiers bien précis). Que cette association a voté et approuvé à son assemblée générale du 28 mars 2013 qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, la participation financière demandée aux communes est de 2 € par colis.

La participation demandée à Buais est de 78 € pour 39 colis distribués sur 2014.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter cette participation financière de 78 € pour l'année 2014. Cette somme sera budgétisée au compte 6574 du budget communal 2015.

5°) DEMANDE D'ADHESION AU SDEM : 2 communes

La commune d'AGON COUTAINVILLE et le SIE de BRICQUEBEC (syndicat intercommunal d'électricité) ont demandé leur adhésion au SDEM 50. Leur adhésion sera pris en compte à compter du 1^{er} mai 2015 suivant les réponses de toutes les communes concernées.

Après avoir entendu les explications de M. PARIS et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil :

- **APPROUVE** la demande d'adhésion au SDEM des communes de AGON COUTAINVILLE et SIE de BRICQUEBEC.

6°) PRE-ETUDE D' ESTIMATION DE TRAVAUX A REALISER sur la route de Landivy ET/OU

7°) PRESTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE sur la route de Landivy

M. PARIS rappelle au conseil qu'il avait décidé dans un précédent conseil de lancer une maîtrise d'œuvre concernant les travaux de la route de Landivy : assainissement, effacement des réseaux, trottoirs, voirie...

Nous avons reçu les propositions de 4 entreprises.

La proposition la plus intéressante pour les travaux à envisager sur la route de Landivy est celle de la SARL SEGUR de St Hilaire du Harcouët avec une pré-étude d'aménagement de voirie d'un montant de 1 650 € HT et un relevé topographique d'un montant de 800 € HT.

Avec la pré-étude proposée, nous pourrions envisager plus sereinement d'un point de vue financier les travaux.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de la SARL SEGUR de St Hilaire du Harcouët concernant la pré-étude d'un montant de 1 650 € HT et le relevé topographique d'un montant de 800 € HT ;
- **DONNE** pouvoir au Maire et/ou à son 1^{er} adjoint pour signer ces devis et tous les documents s'y référant.

8°) Points en plus :

- Délibération sur « la charte qualité des réseaux d'assainissement » afin d'obtenir des subventions de l'Agence de l'eau

M. PARIS explique au conseil les 5 étapes à respecter pour bénéficier des aides de l'Agence de l'eau concernant les travaux de la route de Landivy.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer à la « charte qualité » et de réaliser les travaux qui seront effectués sur la route de Landivy sous cette même « charte qualité » avec toutes les phases que cela comportent.

- Délibération tarif location de la salle

Les travaux de notre salle polyvalente étant bientôt terminés, le conseil doit revoir les tarifs de location.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** des tarifs suivants :

	Particuliers	Associations commune	Associations hors commune
Location week-end pour repas	200 €	190 €	270 €
Bal week-end		180 €	270 €
Thé dansant week-end		180 €	240 €
Thé dansant semaine		115 €	180 €
Vin d'honneur	100 €		
Concours et/ou jeux week-end		180 €	240 €
Concours et/ou jeux semaine		100 €	140 €
Journée supplémentaire (av ou après un week-end)	70 €		
Location du couvert complet	0,85 €	0,85 €	0,85 €
L'électricité (conso réelle)	0,13 €	0,13 €	0,13 €

Le montant des arrhes qui sera versé à la signature du contrat est fixé à 200 €.

En ce qui concerne la consommation de gaz, nous allons demander le coût pour l'installation d'un compteur. Ainsi nous pourrons voir après 1 an de location et d'utilisation si nous envisageons un tarif pour le gaz comme pour l'électricité.

Toutefois, le conseil donne pouvoir à M. PARIS si le devis d'installation du compteur n'excède pas 500 € HT.

- Demande de l'association gymnastique volontaire de Buais

L'association a demandé dans un courrier lu par M. PARIS, la gratuité de la vaisselle pour leur soirée du 18 avril prochain.

Le conseil, après en avoir délibéré, à 13 voix « contre » et 1 voix « pour » :

- **DECIDE** de ne pas accepter la demande de l'association vu que la commune participe au coût de la location de la salle de Notre Dame du Touchet pour moitié et que l'association a obtenu sa subvention annuelle dans sa totalité pour l'année 2014.

- Demande de subvention classe de voile

Un courrier reçu le 12 janvier 2015 de M. GUERIN, Directeur de l'Ecole LECROISEY de St Hilaire du Harcouët concernant une demande de subvention pour une classe de voile en juin prochain (du 22 au 24 juin 2015).

2 élèves domiciliés à Buais vont participer à ce projet culturel de classe de voile.

Le conseil municipal, à 13 voix « pour » et 1 « abstention » :

- **DECIDE** de subventionner cette classe de voile à hauteur de 50 € par élève domicilié à Buais = 2 élèves x 50 € = 100 € à prévoir sur le budget sur le compte 6574.

- Demande de subvention séjour à Paris

Un courrier reçu le 9 janvier 2015 de Mesdames LEBALLAIS et DECOSTERD, Institutrices de l'Ecole LECROISEY de St Hilaire du Harcouët concernant une demande de subvention pour un séjour à Paris en juin prochain (du 18 au 19 juin 2015).

2 élèves domiciliés à Buais vont participer à ce projet culturel de séjour à Paris.

Le conseil municipal, à 13 voix « pour » et 1 « abstention » :

- **DECIDE** de subventionner ce séjour à Paris à hauteur de 50 € par élève domicilié à Buais = 2 élèves x 50 € = 100 € à prévoir sur le budget sur le compte 6574.

- Délibération sur la création d'un service « autorisation du Droit des sols au sein du syndicat mixte du pays de la baie du Mont saint Michel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CONFIE** l'instruction des demandes d'autorisation relevant du droit des sols sur le territoire de la Commune au service « Autorisation du Droit des Sols » du Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
- **APPROUVE** les termes de la convention ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles le service « Autorisation du Droit des Sols » du Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel assurera l'instruction des dossiers ;
- **DECIDE** de participer aux réunions qui permettront la finalisation commune de la rédaction de la convention en fonction des attentes des communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et/ou son 1^{er} adjoint (en cas d'empêchement) à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire et/ou son 1^{er} adjoint d'informer le Président du Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

M. BOUDRY : pourrons nous revoir la distribution des bulletins en détail pour chaque conseillers ? car il manque des bulletins pour certain et il y en a de trop pour d'autres.

Le détail sera revu dans un prochain conseil.

Mme HUDSON : quand la fibre optique va-t-elle être installée ?

L'installation est prévue dans le courant de l'année 2015 pour le bourg. Toutefois, le maître d'ouvrage « MANCHE NUMERIQUE » précise qu'il reste encore à déterminer un opérateur dans le cadre d'un marché public.

M. DESLOGES : souhaite savoir si nous avons reçu la pétition des habitants et utilisateurs de la route de Landivy ?

A la date du conseil, la pétition n'était pas arrivée à la mairie. Nous n'avons pas connaissance du mécontentement des habitants et des utilisateurs de cette route.

Eric COURTEILLE	Absent	Robert PETITPAS	
Jean-Claude PARIS		Solange PARIS	
Maryline GUERIN		Ludovic GUERIN	
Dominique MARGUERITTE	Absente – pouvoir à Maryline GUERIN	Patricia HUDSON	
Marc BOUDRY		Claude GAOUYAT	
Gabriel JEHAN		Gilbert DESLOGES	
Martine BOISHY	Absente – pouvoir à PARIS Solange	Philippe LUQUET	
Antoine GAUCHER			